

L'OBO

Sécuriser son patrimoine sans vendre son entreprise

L'Owner Buy-Out permet au dirigeant de transformer une partie de son patrimoine professionnel en liquidités, tout en restant à la tête de sa société. Le principe : racheter son entreprise via une holding, financée en partie par la dette. Mécanisme, variantes et exemple chiffré.

L'essentiel

- Le dirigeant reste aux commandes et encaisse une partie de la valeur de son entreprise.
- Avec ou sans partenaire financier : l'arbitrage se fait entre indépendance et capacité de financement.
- La dette est remboursée par les dividendes : l'opération suppose une société peu endettée et rentable.

Qu'est-ce que l'Owner Buy-Out ?

Un Owner Buy-Out (OBO) est une opération financière qui permet au dirigeant-actionnaire de sécuriser une partie de son patrimoine professionnel, tout en restant à la tête de sa société.

L'opération consiste à acquérir soi-même son entreprise via une société holding créée pour l'occasion, en utilisant l'effet de levier permis par l'endettement.

Trois acteurs principaux : le dirigeant-actionnaire, qui mène l'opération ; un organisme bancaire, qui effectue le prêt ; un partenaire financier (optionnel), qui apporte des capitaux complémentaires.

L'occasion de préparer une transmission future ou de réorganiser le capital : inviter les cadres dirigeants à participer à l'opération, procéder à des donations, sortir d'éventuels actionnaires minoritaires.

Le mécanisme de l'opération

1

Création d'une société holding, dite « NewCo »

Le dirigeant-actionnaire y apporte une partie de ses titres. NewCo se porte acquéreur du solde : le dirigeant réalise alors son « cash-out » en cédant une partie de ses titres. NewCo détient 100 % du capital de l'entreprise.

2

Financement de l'acquisition des titres

Un emprunt bancaire, un apport en fonds propres du partenaire financier le cas échéant, et souvent une participation des cadres clés.

3

Remboursement de la dette par les dividendes

Les remontées de dividendes de la société vers la holding remboursent l'emprunt. Le dirigeant a ainsi anticipé les dividendes futurs : sécurité sur son patrimoine et capacité d'investissement personnelle immédiate.

Cette opération s'adresse à des sociétés disposant d'une capacité d'endettement : peu ou pas endettées et générant des flux de trésorerie suffisants.

Avec ou sans partenaire financier ?

Le choix de faire participer un investisseur à l'opération, et dans quelle proportion, est essentiellement un arbitrage entre indépendance et capacité de financement.

OBO « sponsorless »

Aussi appelé OBO patrimonial.

Le dirigeant garde le contrôle total de son entreprise, mais son cash-out est limité par les flux de trésorerie qui peuvent être alloués au remboursement de la dette.

OBO avec un partenaire financier

Aussi appelé OBO de transmission ou de croissance.

L'apport du partenaire augmente les ressources de l'opération et permet de réaliser plus de cash-out et, ou, de financer des projets de développement (cash-in).

L'apport en fonds propres du partenaire financier peut se faire en capital et, ou, en obligations convertibles.

L'opération en emplois et ressources

Emplois	Ressources
Cash-out du dirigeant	Nouveaux fonds propres <i>si OBO avec partenaire</i>
Cash-in pour la société	Dette bancaire
Frais de l'opération	Apport des cadres clés <i>si OBO avec managers</i>

Exemple d'OBO avec un partenaire financier

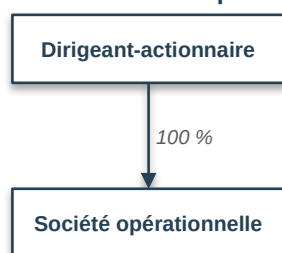
Société détenue à 100 % par son dirigeant

Valeur d'entreprise : 20 M€ · dette financière nette : 0 € · capacité d'autofinancement (CAF) : 1,5 M€

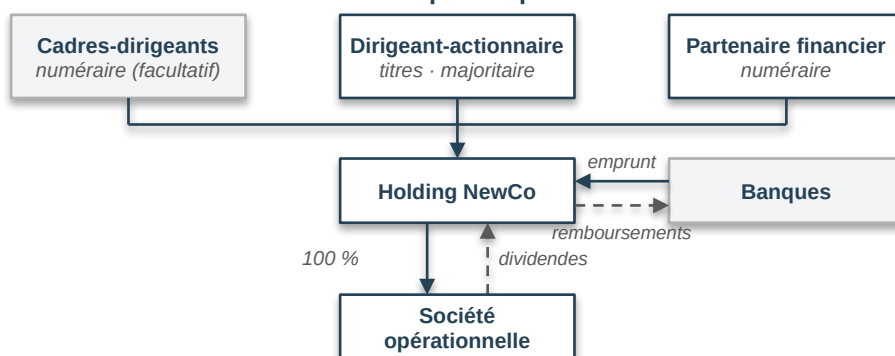
Opération envisagée

Avec partenaire financier · cash-out de 10 M€, soit 50 % de la valeur des titres · financement bancaire sur 7 ans

Structure avant l'opération



Structure après l'opération



50 % des titres de la société sont apportés à la holding NewCo, pour une valeur de 10 M€.

Le dirigeant cède la seconde moitié de ses parts à NewCo et réalise un cash-out de 10 M€, avant fiscalité : 5 M€ financés par l'endettement bancaire, 5 M€ par le partenaire financier, en capital ; des cadres clés peuvent être associés à l'opération.

À l'issue de l'opération, le dirigeant détient encore 67 % du capital de NewCo, qui détient 100 % de la société opérationnelle.

L'annuité d'une dette de 5 M€ sur 7 ans, au taux de 4 %, est d'environ 0,8 M€, soit la moitié de la CAF : l'entreprise continue de financer son exploitation et son développement.

Fiscalité (octobre 2026). Pour des titres détenus en direct, la plus-value de cession est imposée au prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % (12,8 % d'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux), auquel s'ajoute le cas échéant la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Les titres apportés à la holding bénéficient d'un report d'imposition (article 150-0 B ter du CGI). L'abattement renforcé ne concerne plus que les titres acquis avant 2018. Donations avant cession et choix du périmètre apporté ou cédé se décident au cas par cas, avec vos conseils.

Thibaut Régnier-Vigouroux, Associé

Pour aller plus loin sur equideals.fr

Fiches thématiques : LBO, MBO, MBI : la transmission avec effet de levier · Le pacte d'actionnaires et ses grandes clauses · Le financement des opérations de transmission.

Un projet d'OBO ? La première étape est un état des lieux : la situation de l'entreprise au regard de ses prévisions d'exploitation et des options à disposition. Parlons-en, en toute confidentialité.